

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 mars 2024

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- absents	4
- votants	11

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations sous la présidence de M. PICARD, Maire.

Date de la convocation

18 mars 2024

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. PICARD, Maire
M. LUCAS, Mme CHEVALIER, M. DENIS, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART, Mme VIGER, M. GOULARD, Mme HORCHOLLE-PINTO, Mme LETELLIER.

Absents : Mme LAGNEL, M. ROUSSEL, M. CAVE, Mme SERANO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance au Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Approbation du compte de gestion
- 2) Approbation du compte administratif 2023
- 3) Affectation du résultat 2023
- 4) Taux d'imposition 2024
- 5) Budget primitif 2024
- 6) Subventions 2024
- 7) Participations intercommunales 2024
- 8) Adhésion au FSL et au FAJ
- 9) Urbanisme
- 10) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé

par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. REBISCHUNG Gilles, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. PICARD Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice 2023 :	875 260,55 €
Recettes de l'exercice 2023 :	1 105 318,28 €
Résultat de l'exercice 2023 :	230 057,73 €
Excédent antérieur reporté :	538 111,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice 2023 :	480 944,95 €
Recettes de l'exercice 2023 :	117 559,40 €
Résultat de l'exercice 2023 :	- 363 385,55 €
Déficit antérieur reporté :	- 71 262,92 €

Restes à réaliser en dépenses :	148 600,00 €
Restes à réaliser en recettes :	175 000,00 €
Besoin de financement :	- 408 248,47 €

2° - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Affectation du résultat 2023

1) DETERMINATION DU RESULTAT

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Recettes de l'exercice 2023	117 559,40 €
Dépenses de l'exercice 2023	480 944,95 €
Solde d'exécution de l'exercice 2023	-363 385,55 €
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2023)	0,00 €
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2023)	71 262,92 €
Solde antérieur reporté (001)	-71 262,92 €
Solde cumulé au 31/12/2022	-434 648,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

+ Recettes de l'exercice 2023	1 105 318,28 €
- Dépenses de l'exercice 2023	875 260,55 €
= Résultat de l'exercice 2023	230 057,73 €
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2023)	538 111,90 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2023)	0,00 €
= Résultat antérieur reporté (002 de 2023)	538 111,90 €
Résultats cumulés (002 pour 2023)	768 169,63 €

2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI

+ Résultat de la SI en 2023	-363 385,55 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2023	175 000,00 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2023	148 600,00 €
+ Solde d'exécution reporté (001)	-71 262,92 €
= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	-408 248,47 €

3) AFFECTATION DU RESULTAT

RESULTAT A AFFECTER	768 169,63 €
- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	0,00 €
- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	408 248,47 €
= Solde disponible affecté comme suit :	359 921,16 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	359 921,16 €
Total affecté au c/ 1068 en 2024 :	408 248,47 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2024)	359 921,16 €
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2024)	-434 648,47 €

Point n° 4 de l'ordre du jour : taux d'imposition 2024

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2024, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition qui sont pour 2024 :

Taxes foncières propriétés bâties	57.82 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17.75 %

Point n° 5 de l'ordre du jour : Budget Primitif 2024

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2024 de la Ville de Blainville-Crevon ;

Considérant que le budget primitif 2024 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2024 de la Ville de Blainville-Crevon en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	550 172,00 €
012	Charges de personnel	391 600,00 €
014	Atténuation de produits	42 522,00 €
65	Autres charges	138 022,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €

68 Dotations aux amortissements 2 511,00 €

023Virement à la section d'investissement 300 000,00 €

Total 1 427 237,00 €

Recettes

013	Atténuation de charges	2 000,00 €
70	Redevances	75 405,00 €
73	Contributions directes	572 500,00 €
74	Dotations, Subventions	345 000,00 €
75	Autres produits	72 500,84 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	359 921,16 €

Total 1 427 237,00 €

Section d'investissement :

Dépenses

1641	Remboursement emprunt en capital	62 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	342 148,47 €
23	Immobilisations en cours	44 500,00 €

Total 424 511,53 €

Restes à réaliser 2023 148 600,00 €

Déficit exercice 2023 434 648,47 €

Total 1 007 760,00 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	408 248,47 €
10	Recettes financières	17 000,53 €
13	Subventions d'investissement	5 000,00 €
16	Emprunts	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	2 511,00 €

	Total	832 759,47 €
Restes à réaliser 2023		175 000,00 €
	Total	1 007 760,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2024 de la Ville de Blainville-Crevon qui s'élève à 2 434 997 € en dépenses et 2 434 997 € en recettes.

APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Point n° 6 de l'ordre du jour : Subventions 2024

BENEFICIAIRE	Montant 2024
A.S.B.C	3 000,00 €
ANCIENS MOBILISES	305,00 €
ARC ET NATURE	381,00 €
ARCHEO JAZZ	3 000,00 €
ASSOCIATION CHATEAU BLAINVILLE 76	2 500,00 €
ATELIER PEINTURE MINI CLUB	400,00 €
AUTOUR DE LA DANSE	2 600,00 €
C.A.T.V. - ECOLE DANSE DE RY	250,00 €
Club du 3ème âge - VISITES DE L EGLISE	610,00 €
COMITE DES FETES	2 000,00 €
C.L.I.C	2 800,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 000,00 €
FEUILLES D'AUTOMNE	534,00 €
MINI CLUB	1 000,00 €
OCCE RASED 76	125,00 €
La Sirène	3 000,00 €
Vélo Club de Catenay	305,00 €
Total	26 760,00 €
Divers non affecté	1 240,00 €
Total Budgétisé	28 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces subventions.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Participations intercommunales 2024

CCICV ordures ménagères	3 200,00 €
ENTENTE INTERCOMMUNALE	6 800,00 €
TOTAL	10 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces participations.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Adhésion Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Maire fait part au Conseil de l'adhésion de la Commune au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes depuis plusieurs années.

Ce sont des aides qui sont versées par le Département.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir renouveler ces adhésions pour 2024.

La participation financière au FSL est de 0.76 € par habitant et celle du FAJ et de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de poursuivre l'adhésion au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Urbanisme

- PC MAISSE : 108 route de Buchy : Démolition et reconstruction d'une charretterie.
- PC GUERARD : 2483 route de Saint Arnoult : Construction d'un bâtiment agricole
- PC BONNET : 1410 route de Cauvicourt : Agrandissement d'une maison individuelle
- DP DENIS : 2288 route d'Arpentigny : Pose de 4 fenêtres de toit
- DP FOUGERES : 94 rue de Gruchy : Pose de panneaux photovoltaïques
- DP ALLIBERT : 1486 route de Saint Germain : Pose d'une fenêtre de toit et modification d'une fenêtre existante
- DP OHRAN : 385 route de Saint Germain : Pose d'une fenêtre de toit
- DP HERVE : 62 passage du marché : Construction d'un carport
- CUB GOMONT : impasse des manoirs : détachement d'une parcelle de terrain à bâtir

Point n° 10 de l'ordre du jour : Affaires courantes

M. le Maire évoque les points suivants au Conseil :

- Une rencontre avec les services du Département a eu lieu, concernant les problèmes de vitesse sur la route de Saint Germain. Des aménagements de sécurité sont envisagés.
 - Des travaux d'aménagements extérieurs et de création d'un cheminement piéton auront lieu en mai 2024 devant l'ancienne Perception. Un parking pour vélo sera installé par la suite.
 - Une rencontre avec les services du SDIS va être programmée, afin d'évoquer la défense incendie sur le hameau de Houlmesnil ainsi que sur le centre bourg.
 - Les professionnelles de santé installées à l'ancienne Perception vont inaugurer leurs locaux le 19 avril 2024.
 - Une ostéopathe arrive à Blainville le 2 avril 2024. Son cabinet sera situé à côté de celui des infirmières, route de Ry.
 - La permanence des impôts pour les particuliers se tiendra tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h à la mairie sans rendez-vous durant la période déclarative.
- En dehors de cette période, les permanences auront lieu tous les 15 jours le vendredi et sur rendez-vous.
- Une réunion d'informations sur le frelon asiatique a eu lieu à la mairie de Blainville-Crevon. M. DENIS, Adjoint au Maire devient le référent communal sur ce sujet.

M. DENIS informe le Conseil, que le cabinet BOVARY Ingénierie a été rencontré afin d'évoquer les projets suivants :

- Création d'un cheminement piétonnier et d'un parking sur la route de Ry
- Aménagements de sécurité pour limiter la vitesse Route de Saint Germain

Mme BECQUART fait part au Conseil, qu'un projet lecture sur les fables de la Fontaine en partenariat avec l'association « Lire en Bray » est en cours. Les dates d'interventions par les deux comédiens sont encore à définir.

Mme VIGER évoque les trous qui se forment sur la route de Buchy. M. le Maire précise que le Département doit effectuer la réparation de la chaussée.

M. BENET donne les dates du prochain festival ARCHEO JAZZ qui se tiendra du 26 au 29 juin 2024.

La parole est donnée aux auditeurs présents : est évoqué le problème des nuisances sonores provoquées par le club d'aéromodélisme sur le hameau de Crevon.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.